

Bilan Carbone

Les Accords de Paris sur le climat ont fixé l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°C par rapport au niveau préindustriel, seuil au-dessus duquel la planète ne peut offrir les mêmes services écosystémiques. Cet objectif oblige à atteindre progressivement la neutralité carbone en 2050 : on ne devra pas émettre plus de CO₂ que ce que la planète peut absorber. Pour cela, il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5% tous les ans. C'est le sens de la stratégie nationale bas carbone : tous les pans de l'activité économique doivent être accompagnés pour participer à cet effort.

Les associations et le monde de l'économie sociale et solidaire participent aussi à cette stratégie bas carbone ; des réductions d'émissions peuvent être envisagées. La première étape consiste à mesurer ses émissions carbone au moyen d'un bilan carbone. Il est une étape nécessaire pour comprendre ce qui engendre des émissions et quels sont les leviers de réductions envisageables.

C'est ainsi que pour participer à cet effort de réduction des émissions que la Fondation RTE a souhaité réaliser un bilan carbone en 2019 sur ses activités de l'année. En tant que Fondation distributive, elle embarque dans le scope 3 de son bilan carbone les émissions générées par le portefeuille d'associations qu'elle soutient.

C'est dans ce cadre qu'elle a proposé aux associations volontaires de réaliser leur bilan carbone. Tel a été le choix de La Maison Villeneuve qui a souhaité mesurer ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses activités en 2021.

L'objectif de ce bilan carbone est à la fois de connaître et d'agir sur les émissions directes et indirectes de toute la chaîne de valeur comprenant tout le périmètre de l'activité.

La méthodologie suivie est celle du GHG Protocol validée par l'ADEME reprenant les données des années précédentes validées par Carbone 4 et mise en œuvre par la Fondation RTE. Les données ont été fournies par l'association.



La Maison Villeneuve développe un tiers-lieu directement en lien La Maison Bleue Alverne, habitat partagé pour de jeunes adultes en situation de handicap, autiste, syndrome de Dravet.

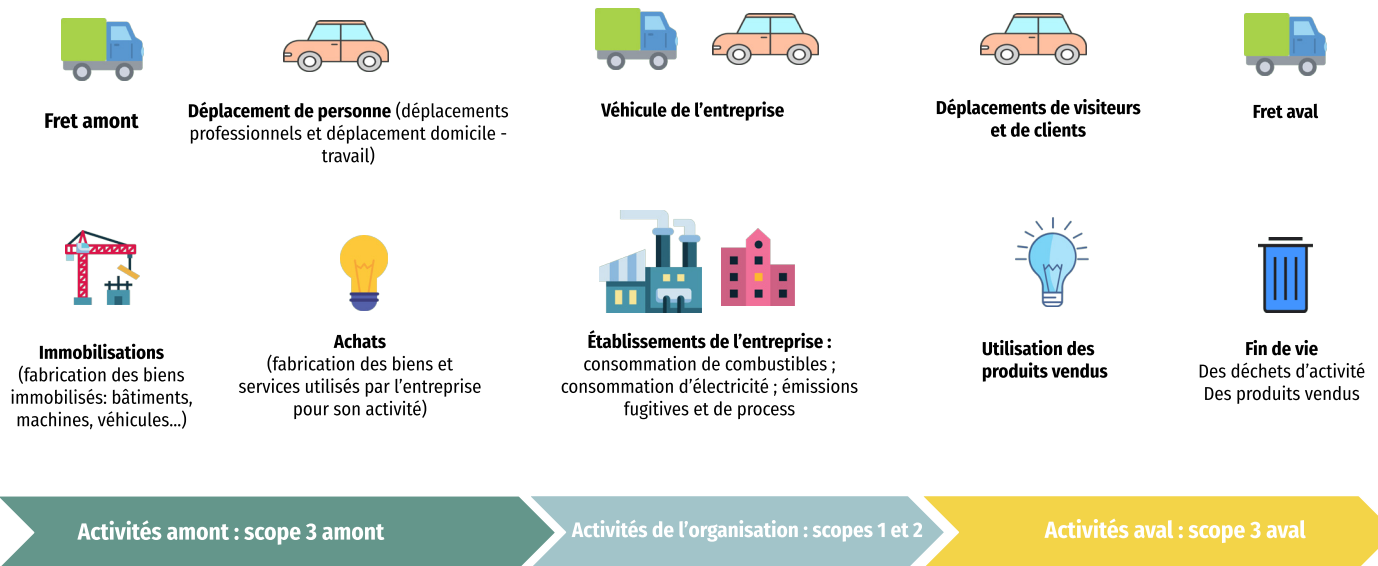
Sur un terrain de la commune de 6700m², l'association favorise un lieu de rencontre et de partage comprenant un jardin sensoriel, un parcours santé, un espace potager et des enclos pour animaux.

Dynamiser la commune

Responsabiliser et offrir une place de citoyen aux jeunes de la Maison Bleue Alverne

Proposer un espace d'activité et de rencontres aux habitants

MÉTHODOLOGIE



CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES

L'objectif de l'exercice de bilan carbone est de déterminer l'empreinte carbone à partir de données d'activités. Ces données sont simples à mesurer : il s'agit de km parcourus, d'hectares cultivés, de kilowattheures consommés...

L'ADEME propose une base de données qui affecte à chaque type d'activité un facteur d'émission : c'est-à-dire la quantité de CO₂ émise par donnée d'activité. Le bilan carbone est donc la mesure de l'empreinte carbone grâce à une multiplication de la donnée d'activité par le facteur d'émission associé.

Les émissions calculées sont réparties en 3 scopes : le scope 1 (émissions directes), le scope 2 (émissions

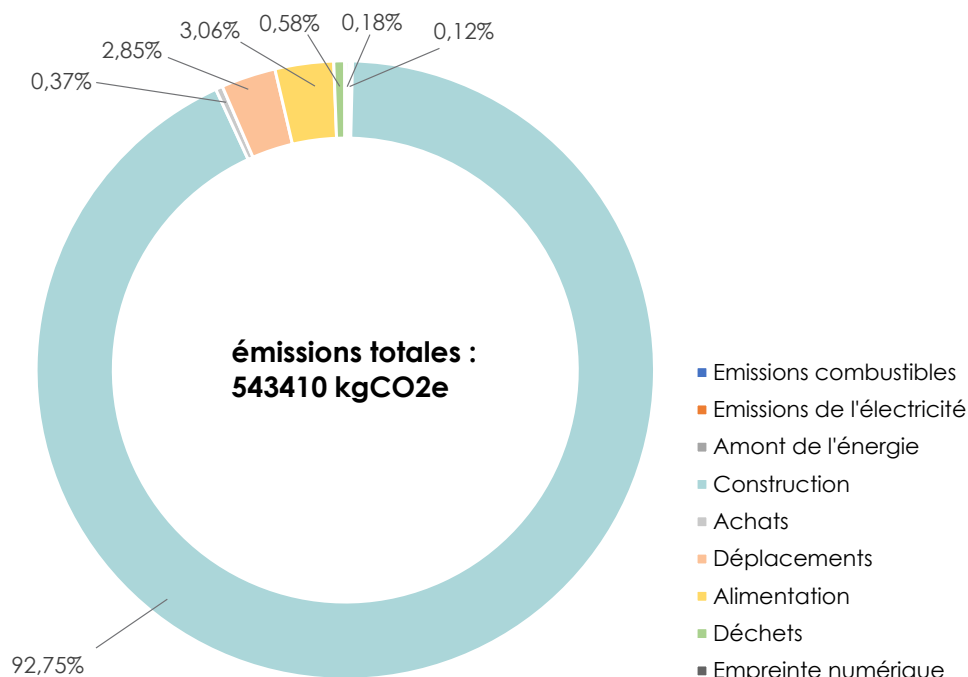
indirectes associées à la consommation d'énergie) et le scope 3 (autres émissions indirectes).

Il s'agit du premier bilan carbone de La Maison Villeneuve. L'association a fourni des données fiables à l'ordre de grandeur robuste.

L'association a estimé ses émissions annuelles directes et indirectes sur la base de la construction de la Maison Alverne ; de l'hébergement des jeunes et de l'animation du tiers-lieu.

Les données sont prévisionnelles : il s'agit du bilan carbone de l'année 2022.

Émissions totales liées à l'association en kgCO_{2e} par catégorie



L'association (son fonctionnement administratif) et son activité de construction et d'occupation du logement inclusif émet 54 tonnes de CO_{2e} par an. Il s'agit d'un bilan relativement élevé. Pour mémoire un Français émet chaque année 4,4 tonnes de CO_{2e}.

La construction de l'habitat inclusif est le poste d'émission le plus important du bilan carbone de l'association. Il représente 92% des émissions soit 50 tonnes sur un total de 54 tonnes équivalent CO_{2e}. La maison a été construite en bois et en briques donc l'empreinte carbone est conséquente.

Toutefois l'empreinte carbone liée à la consommation d'énergie est relativement faible pour le chauffage de la maison se fait à partir d'un plancher chauffant aérothermique qui fonctionne grâce à un vecteur énergétique électrique. Or l'électricité étant majoritairement décarbonée en France, les émissions liées à la consommation électrique sont faibles.

Les émissions liées aux déplacements des résidents et des aidants sont aussi relativement faibles : les déplacements se font en partie en vélo et ceux qui se font en voiture thermique ne concernent pas des distances trop longues.

Les émissions évitées par la mise en place d'un verger et d'un jardin agro-écologiques sont minimes (0,0006 kgCO_{2e} / an) puisque les surfaces cultivées sont faibles. Par ailleurs l'association peut réduire ses émissions liées à l'alimentation en proposant une alimentation majoritairement végétarienne.



